

Analyse



Un microcrédit pour être mobile : quelle utilité ?

Le marché belge du microcrédit en 2014

Réseau

Financité

Ensemble, changeons la finance



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Une enquête réalisée par Crédal témoigne de l'impact globalement positif des crédits mobilité sur l'insertion professionnelle, la situation financière et le bien-être social des bénéficiaires de ces crédits. De quoi convaincre de nouveaux acteurs de se lancer dans le microcrédit aux particuliers ?

En quelques mots :

- Un marché du microcrédit en baisse suite à la disparition de l'un de ses acteurs.
- Un microcrédit accordé en vue d'améliorer la mobilité d'une personne peut constituer un réel effet de levier économique et social pour celle-ci.

Mots clés liés à cette analyse : microcrédit, micro-entreprise, acteurs financiers.

1 Des modifications sur le marché du microcrédit en 2014

Alors que cinq acteurs principaux se partageaient le marché belge du microcrédit en 2013 (le Fonds de Participation, Hefboom, Brusoc, Crédal et microStart), un changement significatif a été acté en 2014. Le Fonds de participation est en liquidation depuis le 1er juillet 2014. Depuis cette date, l'activité du Fonds se limite à la gestion des crédits des participants octroyés ou décidés avant cette date. La compétence de l'octroi de nouveaux crédits appartient désormais aux régions, soit Sowalfin en Wallonie, Brupart à Bruxelles et Participatiefonds Vlaanderen en Flandre. Certains de ces organismes en ont profité pour créer leur produit de microcrédit.

Microcrédit ?

Le microcrédit est un crédit de petit montant généralement accordé à des personnes qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique et destiné à faciliter le financement de projets de vie (mobilité, logement, recherche d'emploi...) ou de projets professionnels (création d'activité...).

La définition européenne est plus restrictive : sont considérés comme du microcrédit les « prêts de moins de 25 000 euros destinés à la création ou au développement d'une petite entreprise. »¹ Ces prêts visent les micro-entreprises (celles qui emploient moins de dix personnes) et les personnes défavorisées (au chômage ou inactives, recevant une aide sociale, les immigrés...) qui veulent travailler pour leur propre compte mais n'ont pas accès aux services bancaires traditionnels².

À Bruxelles, Brupart a lancé le prêt Boost-Me, accessible aux chômeurs complets indemnisés et à tout indépendant ou très petite entreprise (TPE) dont l'existence est inférieure à 4 ans qui souhaitent s'installer ou se sont installés en dehors de la zone d'intervention prioritaire – les indépendants et les TPE situés dans cette zone prioritaire sont quant à eux ciblés par Brusoc. Le montant du prêt varie de 10 000 à 50 000 euros. Un accompagnement est réalisé par Brupart ou par une structure d'accompagnement agréée. La régionalisation des activités de prêt a toutefois nécessité une période de transition : aucun prêt n'a été accordé en 2014.

En Flandre, Participatiefonds Vlaanderen propose un prêt similaire au *Prêt lancement* anciennement proposé par le Fonds de Participation, que ce soit au niveau du public visé ou du montant du prêt. Le montant du *Startlening* est limité à 4 fois l'apport propre du demandeur et ne dépasse pas 30 000 euros.

À l'inverse de ses deux confrères régionaux, Sowalfin n'a pas modifié son offre suite à la régionalisation des activités du Fonds de Participation et ne prévoit pas de le faire. Le produit qui se rapproche le plus du microcrédit est le *produit mixte*. Ce dernier vise les micro-entreprises et les indépendants, mais est toujours accordé en complément d'un crédit bancaire³.

En ce qui concerne les autres acteurs présents sur le marché, peu de changements ont été constatés. Hefboom reste actif en Flandre, Crédal octroie des microcrédits en région bruxelloise et en Wallonie, tandis que microStart poursuit son développement sur le territoire belge et dispose aujourd'hui d'agences à Bruxelles, Liège, Charleroi, Gand et Anvers.

1 Site de la DG Emploi, affaires sociales et inclusion : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=836&langId=fr>.

2 Selon l'Initiative Européenne pour le Développement du Microcrédit en faveur de la croissance et de l'Emploi : http://europa.eu/legislation_summaries/enterprise/business_environment/n26115_fr.htm.

3 Le produit mixte permet de combiner une garantie de la SOCAMUT de maximum 75% sur un crédit bancaire de maximum 25.000€ et/ou un prêt subordonné SOCAMUT de maximum 50% du prêt bancaire (et de maximum 12.500€). Par ce dispositif original, l'entrepreneur peut ainsi obtenir un financement allant jusqu'à 37.500€.

2 Le marché belge du microcrédit en 2014

		Nombre de microcrédits ouverts		Montant total de microcrédits ouverts		Montant moyen	Encours au 31/12/14
		Nombre	%	Euros	%	Euros	Euros
Fonds de Participation	Prêt lancement < à 25.000€	N.C		N.C		N.C	N.C
	Prêt lancement > à 25.000€	N.C		N.C		N.C	N.C
	Total microcrédits définition EU	N.C		N.C		N.C	N.C
Brusoc*	Microcrédit	7		99.825		14.261	N.D
	Fonds d'amorçage	32		851.103		26.597	N.D
	Total microcrédits définition EU	7	1%	99.825	2%	14.261	N.D
Participatiefonds Vlaanderen	Startlening < à 25.000€	N.C		N.C		N.C	N.C
	Startlening > à 25.000€	N.C		N.C		N.C	N.C
	Total microcrédits définition EU						
Crédal	Microcrédit professionnel	153		1.464.536		9.572	2.282.789
	Microcrédit social accompagné	433		1.656.763		3.826	2.843.331
	Microcrédit prêt vert	89		903.479		10.151	2.517.313
	Microcrédit Bien vivre chez soi	14		99.704		7.122	105.393
	Total microcrédits définition EU	153	20%	1.464.536	26%		9.572
Hefboom	Total microcrédits définition EU	42	5%	467.200	8%	11.124	456.242
microStart	Total microcrédits définition EU	582	74%	3.624.767	64%	6.228	4.400.000
TOTAL microcrédits en 2014 (définition européenne)		784	100%	5.656.328	100%	7.215	4.865.814
TOTAL microcrédits en 2014 (définition large incluant les microcrédits supérieurs à 25.000 et à la consommation – en gris clair)		1.352		9.167.377		6.781	12.605.068

Source : Réseau Financité

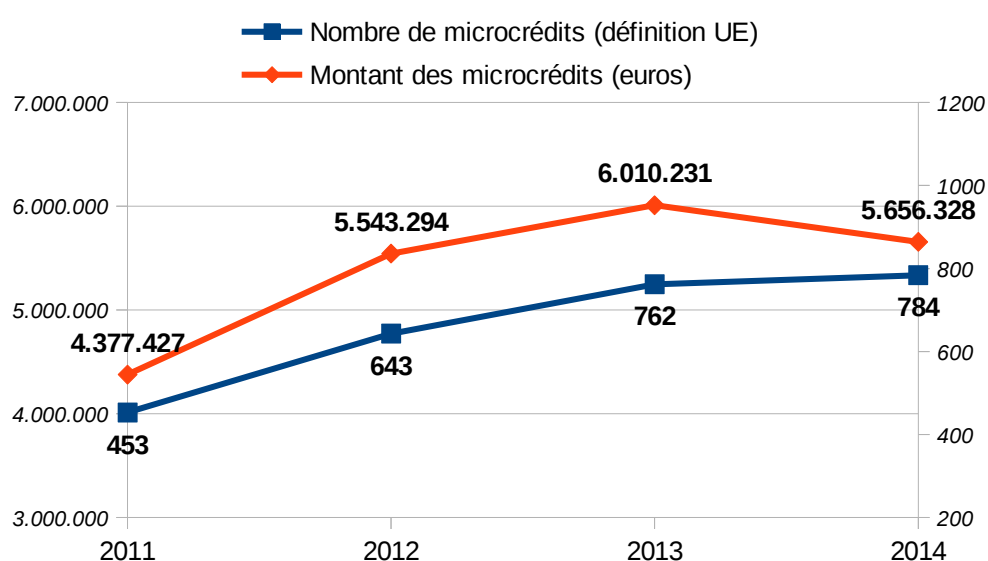
L'année 2014 constitue une année à part au niveau des chiffres du marché belge du microcrédit.

En raison de l'absence de données communiquées par le Fonds de Participation⁴ et le Participatiefonds Vlaanderen, le montant total des microcrédits ouverts (définition large) a chuté de 14,63 millions d'euros en 2013 à 9,17 millions d'euros en 2014. On peut émettre l'hypothèse que, même en présence de ces données, une baisse aurait été constatée : le Fonds de Participation se trouvait en effet en « fin de vie », tandis que le lancement du *Startlening* par le Participatiefonds Vlaanderen a sans doute nécessité lui aussi une période de transition.

4 Suite à sa mise en liquidation et arguant d'un manque de ressources humaines, le Fonds de Participation n'a pas souhaité nous communiquer ses chiffres.

En ce qui concerne la définition stricte du microcrédit (voir graphique ci-dessous), le nombre de microcrédits ouverts a encore augmenté en 2014, porté principalement par la croissance des activités de microStart (dont le nombre de microcrédits ouverts est passé de 275 à 402 microcrédits en un an).

Toutefois, le montant total de ces microcrédits diminue. Encore une fois, rappelons que ces chiffres sont probablement faussés par l'absence de données communiquées par certains acteurs du marché.



Source : Réseau Financité

3 Le microcrédit aux particuliers

3.1 Pour quoi faire ?

Chaque année, des milliers de crédits de faibles montants sont refusés à des personnes qui se retrouvent dès lors exclues du crédit bancaire classique. En cas de besoin ou d'urgence (achat d'un ordinateur, soins de santé), les personnes à revenus modestes se retrouvent alors contraintes de se tourner vers des personnes de leur entourage pour recevoir de l'aide.

Et lorsque ce public accède à un crédit, il s'agit le plus souvent d'une ouverture de crédit, qui recèle de nombreux pièges⁵. Bien qu'elle permette d'avoir accès à une somme d'argent pour pouvoir faire face au quotidien à toutes sortes de dépenses, l'ouverture de crédit impose généralement à son bénéficiaire de rembourser mensuellement un montant qui couvre à peine les intérêts du crédit. Au final, l'emprunteur peut s'endetter pour une longue période.

Face à ces outils qui sont loin d'être adaptés et appropriés à un public fragile, le crédit social accompagné a vu le jour pour répondre aux besoins non rencontrés ou mal servis dans la société : les besoins en petits crédits, permettant le financement de biens et services essentiels à une vie digne des personnes disposant de revenus faibles, mais suffisants pour faire face aux mensualités. Contrairement aux idées reçues, l'objectif de ces microcrédits est ainsi de prévenir le surendettement. Cette solution doit arriver en dernier recours, lorsqu'une autre solution moins chère ou plus adéquate n'existe pas.

Lancé en 2004 en collaboration avec la Région wallonne, le *crédit social accompagné* proposé par Crédal est la première formule de microcrédit aux particuliers en Belgique. Crédal adapte sa formule à la situation du contractant et réalise un accompagnement social et budgétaire tout au long du crédit. Un diagnostic financier est par ailleurs réalisé lors de la demande de crédit pour évaluer le budget et la capacité de remboursement du ménage.

Ces caractéristiques distinguent le microcrédit des prêts à la consommation (en particulier les ouvertures de crédit) qui, lorsqu'ils sont accordés trop facilement, sans tenir compte de la capacité de remboursement du ménage, sont susceptibles d'empirer la situation des contractants et de les entraîner dans la spirale du surendettement.

L'octroi de ce type de microcrédit doit permettre de financer des biens et services qui améliorent le bien-être quotidien : l'achat d'électroménager ou d'un moyen de transport, des travaux de rénovation, des soins médicaux ou encore les frais liés à un regroupement familial (billet d'avion...).

5 Voir notamment : Jérusalmy O. (2011), « Les ouvertures de crédit : pour quoi faire ? », enquête commanditée par le SPP Intégration sociale, Réseau Financité. Disponible sur : <https://www.financite.be/fr/reference/les-ouvertures-de-credit-pour-quoi-faire-rapport-complet>

La mobilité est cruciale pour trouver un emploi

3.2 Augmenter la mobilité

En dehors du *Prêt vert* bruxellois et du *Prêt Bien Vivre Chez Soi* en Région wallonne, 60 % des microcrédits aux particuliers accordés par Crédal sont liés à l'achat d'un véhicule. L'emploi est la principale raison invoquée par le demandeur de crédit pour justifier sa demande.

En effet, la mobilité est cruciale à l'heure de trouver ou de conserver un emploi. Dans les zones rurales, l'absence de moyen de transport, couplée à l'offre limitée de transports en commun, peut représenter un véritable frein pour la réinsertion professionnelle. Dans les villes, l'absence de véhicule est également susceptible d'être un problème lorsque l'on travaille en dehors des heures « de bureau » (horaires de nuit ou de week-end) et que le recours aux transports publics n'est plus possible. Parfois, l'emploi est même directement lié à la détention d'un véhicule.

4 Enquête réalisée par Crédal

Le postulat adopté par Crédal est le suivant : accorder des microcrédits mobilité permet la remise ou le maintien à l'emploi et a un impact positif, à moyen ou à long terme, sur l'insertion sociale et financière des contractants.

Pour vérifier ce postulat, l'institution de microcrédit s'est attachée à étudier l'impact des microcrédits « mobilité » sur la réinsertion socioprofessionnelle des contractants. Crédal a publié en 2015 les résultats d'une enquête téléphonique⁶ menée auprès de 246 personnes ayant bénéficié auprès de l'organisation d'un microcrédit « mobilité » entre 2010 et 2013⁷. Pour limiter les biais dus aux rapports contracté/contractant, il a été fait appel à un enquêteur externe. D'autres biais pourraient toutefois influencer sur les résultats : il est ainsi possible que seules les personnes favorablement disposées à l'égard de Crédal (parce que le crédit octroyé leur a permis d'améliorer leur niveau de vie) aient pris le temps de répondre à l'enquête.

Les bénéficiaires de ces crédits résident en Région wallonne et en Région bruxelloise. Il s'agit de publics vulnérables : soit des allocataires sociaux, soit des personnes disposant de faibles revenus professionnels ou d'un accès difficile aux services bancaires. Un bénéficiaire de microcrédit sur trois est par ailleurs inscrit dans une procédure de règlement collectif de dettes, en médiation ou en guidance budgétaire. Le montant moyen des ressources principales des contractants est de 1130 € par mois, soit légèrement au-dessus du seuil de pauvreté fixé à 1074 € par mois en 2013.

6 Crédal (2015), « Le microcrédit « mobilité », vecteur d'inclusion. L'impact des microcrédits « mobilité » sur l'inclusion professionnelle, sociale et financière des contractants. »

7 Sur un total de 1130 clients qui ont reçu un microcrédit « mobilité » au cours de la période concernée.

Malgré le public visé, seuls 6 à 7 % des remboursements – sur l'ensemble des microcrédits accordés par Crédal – sont problématiques et seul 1 % des contrats de microcrédits personnels aboutit à un sinistre. Cela témoigne de l'efficacité des dispositifs mis en place par Crédal en matière d'analyse et de guidance budgétaire.

4.1 Impact sur l'accès au marché du travail

82 % des demandes de crédit « mobilité » sont explicitement liées à l'insertion professionnelle⁸. Au sein de ce public, 44 % des répondants ont trouvé de l'emploi et 39 % ont maintenu leur emploi suite à l'octroi du crédit. Le nombre de répondants disposant d'un emploi a donc doublé suite à l'obtention du crédit (de 4 sur 10 à 8 sur 10).

Quelle est la stabilité de ces emplois ?

Parmi les personnes qui cherchaient et ont trouvé un emploi suite au crédit, 44 % ont décroché un contrat à durée indéterminée (CDI), ce qui garantit une certaine stabilité à long terme de l'emploi. Les 56 % restants ont signé des contrats plus précaires, tels que des contrats à durée déterminée (CDD), des contrats d'intérim ou des contrats régis par l'article 60⁹.

Il convient toutefois de noter que la moitié des personnes ayant des CDI travaillent à temps partiel. Les conditions de travail restent également plus difficiles (seuls 14 % des répondants occupent un travail de bureau, alors que 27 % d'entre eux travaillent à pauses, de nuit ou le week-end). La prépondérance d'emplois peu qualifiés s'explique probablement par le niveau d'instruction relativement bas des contractants.

Parmi les personnes qui ont trouvé ou conservé un emploi suite au crédit, 64 % disposaient encore d'un emploi au moment de l'enquête – soit de un à quatre ans après l'obtention du crédit.

8 Les demandes restantes visent à améliorer la situation personnelle ou familiale. Le besoin de véhicule est alors lié à l'isolement du lieu de vie, à des problématiques relatives à la santé ou encore à des problématiques liées à la garde des enfants.

9 Le contrat article 60 permet à certains allocataires sociaux en recherche d'emploi de se forger une expérience professionnelle pendant une durée déterminée (la période nécessaire pour que ces personnes puissent justifier de leurs droits aux allocations de chômage).

4.2 Impact sur la situation financière

Si 1 répondant sur 3 a rencontré des difficultés occasionnelles pour assumer des frais liés à la voiture acquise, seuls 4 % des répondants jugent leur situation financière globalement moins bonne suite au microcrédit. Même pour une grande partie des contractants qui n'ont pas trouvé d'emploi, le crédit ne semble pas avoir eu d'impact financier néfaste.

À l'inverse, le microcrédit a amélioré la situation financière de 35 % des répondants et leur a permis de dégager plus de pouvoir d'achat ou d'épargne¹⁰. Logiquement, cette amélioration concerne surtout les personnes qui ont trouvé un emploi. Toutefois, si le crédit accroît les revenus, il augmente aussi les dépenses : les ménages interrogés n'ont pas nécessairement ressenti un effet positif sur leur budget.

4.3 Impact sur le bien-être social

58 % des personnes interrogées ont constaté une amélioration de leur qualité de vie suite au microcrédit. La perception positive est plus grande chez les personnes qui ont trouvé un emploi ou qui ne cherchaient pas d'emploi au départ. Avoir un emploi apparaît donc comme une étape importante vers une qualité de vie supérieure et/ou stable.

Selon les témoignages recueillis, le travail atypique (à pause ou au domicile des clients) ne permettrait pas une amélioration de la qualité de vie mais renforce néanmoins le sentiment d'inclusion sociale.

5 Conclusion

Comme l'expérience de Crédal le démontre, un microcrédit adapté au demandeur peut constituer un réel effet de levier économique et social pour la personne, en particulier lorsque ce crédit permet à celle-ci d'améliorer sa mobilité.

Les crédits mobilité accordés par Crédal ont majoritairement rempli leur objectif, soit l'accès à l'emploi ou le maintien de celui-ci, bien que la stabilité de cet emploi ne soit pas toujours assurée (1 personne sur 3 ne disposait plus d'un emploi au moment de l'enquête).

L'octroi d'un microcrédit ne s'arrête pas là : des liens existent en effet entre la satisfaction des besoins, l'employabilité et la dignité de vie : le crédit participe à une dynamique d'amélioration concrète des conditions de vie, elle-même intimement liée

¹⁰ Pour 58 % des répondants, la situation financière est restée inchangée depuis l'octroi du microcrédit. 4 % des répondants ont vu leur situation empirer, tandis que 3 % n'ont pas fourni de réponse à la question.

*Un réel effet
de levier pour
le bénéficiaire
du crédit*

à l'image de soi, à la confiance que l'on a obtenue du prêteur, toutes choses qui renforcent la capacité d'émancipation des bénéficiaires, qui se trouve parfois très abîmée.

L'enquête menée par Crédal témoigne de cette évolution : près de 6 bénéficiaires de crédit sur 10 ont ressenti une amélioration de leur qualité de vie, et 1 personne sur 3 a vu sa situation financière évoluer de manière positive.

Au vu de ses éléments, il est regrettable que Crédal reste le seul acteur (dans le secteur formel) à proposer ce type de microcrédit à l'heure actuelle. On ne peut qu'espérer que des partenariats privés et/ou publics apporteront à ces initiatives le développement qu'elles méritent au vu de leur impact social et économique.

Arnaud Marchand
Décembre 2015

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société :

Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.

Finance et individu :

Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.

Finance et proximité :

Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.